

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0914-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 26 août 2014 vers les 19 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Sylvie Dupont Simard  
Monsieur Réjean Gélinas  
Monsieur Yvon Geoffroy  
Monsieur Alain Gervais  
Madame Johanne Harvey  
Monsieur Jean-Pierre Hogue  
Monsieur Réal Julien  
Monsieur Serge Lafontaine  
Madame Brunelle Lafrenière

Monsieur Martin Lafrenière  
Monsieur Mario Lebel  
Madame Line Lecours  
Madame Patricia Pépin  
Madame Diane Samson  
Madame Nicole Thiffault-Marchand  
Monsieur Marco Trottier  
Madame Nicole Trudel

ainsi que madame Isabelle Thiffault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Marco Trottier est arrivé vers les 19 h 20.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Brigitte Trahan, journaliste pour Le Nouvelliste.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

**RÉSOLUTION 1 0814 :**

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0814-01 soit adopté avec les ajouts suivants :

- 04.06 Modification au plan d'effectifs des cadres;
- 11.08 Ajout au plan d'effectifs du personnel professionnel.

QUE, de plus, l'article 11.07 « Modification de la résolution 114 0214 » soit remplacé par le suivant : 11.07 « Confirmation d'embauche ».

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 2 0814 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0814-02, soit approuvé tel que présenté.

Adoptée unanimement.

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente invite madame Brigitte Trahan à prendre la parole. Celle-ci indique qu'elle n'a pas de questions à adresser au conseil des commissaires.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

En étant aux sujets présentés par la direction générale, monsieur Denis Lemaire soumet une recommandation concernant les frais d'administration des services du transport scolaire pour le Séminaire Sainte-Marie. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

**RÉSOLUTION 3 0814 :**

CONSIDÉRANT, en référence aux règles budgétaires 2014-2015, qu'un ajustement négatif est appliqué à la Commission scolaire de l'Énergie concernant le transport scolaire aux établissements privés;

CONSIDÉRANT, de ce fait, un manque à gagner pour la Commission scolaire pour le transport des élèves fréquentant le Séminaire Sainte-Marie à Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que les frais d'administration soient augmentés selon le calcul suivant : nombre d'élèves du Séminaire Sainte-Marie transportés au 30 septembre 2014 x 500 \$ x 33% ;

QU'il demeure entendu que les frais d'administration de base (80\$ par élève), les charges nettes de taxes du transport 2013-2014 et les frais afférents au surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2014-2015 seront déterminés vers le mois de mars 2015 tel qu'usuellement appliqués, et ce, en sus de l'augmentation des frais d'administration précités.

Adoptée majoritairement.

Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue inscrit sa dissidence relativement à la résolution 3 0814

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général invite monsieur Serge Trudel à fournir des explications concernant le budget 2014-2015.

Monsieur le commissaire Marco Trottier est arrivé pendant la présentation de monsieur Trudel.

Après avoir reçu l'information requise, il est procédé à l'adoption du budget.

Adoption du budget  
2014-2015

**RÉSOLUTION 4 0814 :**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I.-13.3)*, la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a déposé un budget qui prévoit un déficit d'exercice de 531 008 \$ et que ce montant est égal à 87 % du surplus accumulé autorisé au 30 juin 2013, exception faite de la valeur comptable nette des terrains, ainsi que de la subvention « Financement à recevoir » relative à la provision pour avantages sociaux futurs ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Adoptée majoritairement.

Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue inscrit sa dissidence relativement à la résolution 4 0814.

À ce moment-ci, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 5 0814 :**

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue.

Adoptée unanimement.

Vers les 19 h 50, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 6 0814 :**

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adoptée unanimement.

Relativement à une résolution adoptée lors d'une séance antérieure du conseil des commissaires quant à l'autorisation d'utiliser un terrain de tennis pour l'aménagement d'un parc de planche à roulette, le directeur général fournit de l'information supplémentaire et réfère à une résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'école de la Passerelle - Le Sablon d'Or – Masson. Au terme d'échanges, il est convenu de l'organisation d'une rencontre entre des représentants de la Commission scolaire, de l'école et du conseil d'établissement ainsi que de la municipalité.

Consécutivement, le directeur général soumet des recommandations concernant des emplois de personnel cadre. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Création de postes de  
contremaîtres  
d'entretien général

**RÉSOLUTION 7 0814 :**

CONSIDÉRANT que la direction générale a présenté une recommandation quant à une restructuration aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

CONSIDÉRANT, eu égard à cette recommandation, qu'il y a lieu de procéder à la création de postes de contremaîtres d'entretien général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée la création de trois (3) postes de contremaîtres d'entretien général aux Services des ressources matérielles et de l'informatique;

QUE le Plan d'effectifs de la catégorie d'emploi des administrateurs 2014-2015 (référence : document 0314-20) soit conséquemment mis à jour en tenant compte de la création de ces postes;

QUE, consécutivement, soit mis à jour le Plan d'effectifs de la catégorie des emplois d'administrateur 2014-2015.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 8 0814 :**

CONSIDÉRANT que la création de postes de contremaîtres d'entretien général a été autorisée;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement de personnes à ces postes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE l'engagement des personnes suivantes au poste régulier à temps complet de contremaître d'entretien général aux Services des ressources matérielles et de l'informatique :

- Monsieur Mario Désaulniers;
- Monsieur Charles Dessureault;
- Monsieur René Girard;

QUE ces engagements soient effectifs à compter du 27 août 2014;

QUE ces engagements soient également sous réserve des lois, règlements et de la Politique de gestion des administrateurs.

Adoptée majoritairement.

Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue inscrit sa dissidence relativement à la résolution 8 0814.

**RÉSOLUTION 9 0814 :**

CONSIDÉRANT que la direction générale a présenté une recommandation quant à une restructuration aux Services des ressources humaines;

CONSIDÉRANT, eu égard à cette recommandation, qu'il y a lieu de procéder à l'abolition d'un poste vacant et à la création d'un poste de personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit aboli, à compter du 26 août 2014, le poste à temps complet de secrétaire de gestion aux Services des ressources humaines laissé vacant par le départ à la retraite de la titulaire;

QUE, par ailleurs, soient autorisées la création et l'ouverture d'un poste régulier à temps complet d'agent(e) d'administration aux Services des ressources humaines;

Engagements –  
Postes de  
contremaîtres  
d'entretien général

Abolition d'un poste  
de secrétaire de  
gestion – Création  
d'un poste d'agent(e)  
d'administration

QU'il soit procédé à l'affichage interne de ce poste et à la tenue d'un comité de sélection aux fins de recommandation au conseil des commissaires quant au comblement de ce poste.

QUE, consécutivement, soit mis à jour le Plan d'effectifs de la catégorie des emplois d'administrateur 2014-2015.

Adoptée majoritairement.

Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand inscrit sa dissidence quant à la résolution 9 0814.

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, les résolutions de félicitations et de condoléances sont successivement adoptées.

**RÉSOLUTION 10 0814 :**

CONSIDÉRANT que les Grands prix Desjardins du Concours québécois en entrepreneuriat ont été remis le 18 juin dernier au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT que le projet *Coup de ciseaux* de l'option entrepreneuriat de l'école secondaire des Chutes de Shawinigan, réalisé par la classe de l'enseignante, madame Nathalie Fournier, a remporté les grands honneurs dans la catégorie *1<sup>er</sup> cycle du secondaire*;

CONSIDÉRANT que ce projet a également reçu le prix Coup de cœur de la Fondation pour l'éducation à la coopération;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Nathalie Fournier et aux élèves ayant participé à ce projet.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 11 0814 :**

CONSIDÉRANT que le défi *Demois'Ailes* a eu lieu du 10 au 13 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que ce défi consistait en une course à relais qui joignait les villes de Toronto et Trois-Rivières, et ce, en seulement 4 jours;

CONSIDÉRANT que ce projet avait pour objectif d'amasser des fonds pour les organismes *Le Far* et *La Séjournelle*, des maisons d'hébergement qui viennent en aide aux femmes éprouvant des difficultés conjugales, personnelles, familiales et/ou victimes de violence conjugale, qu'elles soient seules ou accompagnées de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont participé à ce défi, à savoir :

Félicitations –  
Concours québécois  
en entrepreneuriat

Félicitations –  
Demos'Ailes

- Madame Annick Trudel, enseignante à l'école secondaire des Chutes;
- Madame Annie Dubé, enseignante à l'école secondaire des Chutes;
- Madame Roxanne Harvey, enseignante à l'école secondaire du Rocher;
- Madame Marie-Josée Lepage, directrice adjointe à l'école secondaire du Rocher;
- Madame Carolyn Rouillard, directrice à l'école secondaire du Rocher;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à ces participantes.

Adoptée unanimement.

Félicitations –  
Services des  
ressources  
financières

**RÉSOLUTION 12 0814 :**

CONSIDÉRANT, en raison de la disponibilité tardive des règles budgétaires 2014-2015, que le personnel des Services des ressources financières a bénéficié d'un court délai pour l'élaboration du budget 2014-2015;

CONSIDÉRANT la qualité du travail réalisé par le personnel des Services des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des félicitations soient adressées au directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel, ainsi qu'à toute son équipe pour la préparation du budget 2014-2015.

Adoptée unanimement.

Condoléances

**RÉSOLUTION 13 0814 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marie Pépin, père de madame Patricia Pépin, commissaire, est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que des condoléances soient transmises à madame Patricia Pépin et à sa famille.

Adoptée unanimement.

Condoléances

**RÉSOLUTION 14 0814 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marc Geoffroy, frère de monsieur Yvon Geoffroy, commissaire, est récemment décédé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient transmises à monsieur Yvon Geoffroy et à sa famille.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 15 0814 :**

CONSIDÉRANT que Lilyanne Fleury, élève de l'école de la Source de Shawinigan (secteur Shawinigan-Sud), est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient transmises à madame Francine Bellemare et monsieur André Fleury, parents de Lilyanne, et à leur famille.

Adoptée unanimement.

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), madame Renée Tremblay soumet des recommandations concernant des demandes de dérogation à l'âge d'admission d'élèves. Après avoir reçu les renseignements sur chacun des dossiers, il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Dérogation à l'âge  
d'admission d'entrée  
à la maternelle

**RÉSOLUTION 16 0814 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'enseignement préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes), après étude de la demande, ont présenté une recommandation de non-acceptation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE qu'il ne soit pas donné suite à la demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin que l'enfant M.B. soit admis à l'enseignement préscolaire.

Adoptée unanimement.

Dérogation à l'âge  
d'admission d'entrée  
à la maternelle

**RÉSOLUTION 17 0814 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'enseignement préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes), après étude de la demande, ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité ;





EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin que l'enfant A.S. soit admis à l'enseignement préscolaire 2014-2015.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 18 0814 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'enseignement préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes), après étude de la demande, ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin que l'enfant M.M. soit admis à l'enseignement préscolaire 2014-2015.

Adoptée unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services du secrétariat général et des communications, monsieur Serge Carpentier soumet à l'adoption du conseil des commissaires les délégations et représentations aux comités externes et internes pour 2014-2015.


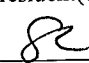
**RÉSOLUTION 19 0814 :**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'assurer une visibilité constante de la Commission scolaire et de ses établissements au sein de la région;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un acteur d'importance dans le développement socio-économique;

CONSIDÉRANT également l'importance de l'implication des commissaires ou du personnel de direction :

- Dans les organismes voués au développement local ou régional;
- Dans les organismes qui sont en lien avec la mission de la Commission scolaire dans le cadre de ses services;
- Dans les organismes constituant une zone d'influence d'importance en raison des enjeux liés à ces organismes, de la tribune publique ou du rayonnement afférent;

  
Président(e)  
  
Secrétaire

Dérogation à l'âge  
d'admission d'entrée  
à la maternelle

Délégations ou  
représentations –  
Organismes comités  
externes 2014-2015

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient autorisées, pour l'année scolaire 2014-2015, les délégations ou les représentations au sein des organismes ou comités externes décrites au document 0814-03;

QU'il demeure entendu que soient également autorisés, le cas échéant, les affiliations et le paiement des coûts afférents à ces délégations ou représentations;

QU'il est également entendu que ces délégations ou représentations seront mises à jour en tenant compte des élections scolaires du 2 novembre 2014.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 20 0814 :**

CONSIDÉRANT que divers comités sont mis en place au sein de la Commission scolaire de l'Énergie, et ce, dans le cadre de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la Commission scolaire est, de ce fait, requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit adopté le document 0814-04 relatif aux représentants de la Commission scolaire de l'Énergie aux divers comités internes pour l'année scolaire 2014-2015;

QU'il est également entendu que ces délégations ou représentations seront mises à jour en tenant compte des élections scolaires du 2 novembre 2014.

Adoptée unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors des recommandations et des résolutions sont successivement adoptées.

**RÉSOLUTION 21 0814 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive des personnes suivantes :

Représentations –  
Comités internes  
2014-2015

Demandes de retraite  
progressive

- Monsieur Étienne Bordeleau, enseignant à l'école Le Sablon d'Or de Lac-aux-Sables, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 3 janvier 2015;
- Monsieur Marc St-Arnaud, enseignant au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1er juillet 2014;
- Monsieur Gaétan Guérard, préposé aux personnes handicapées à l'école Saint-Jacques de Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 27 août 2014.

Adoptée unanimement.

Démission aux fins  
de retraite

**RÉSOLUTION 22 0814 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission aux fins de retraite;  
EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Sylvie Galarneau, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Jacques de Shawinigan, laquelle est effective le 21 octobre 2014.

Adoptée unanimement.



Démissions

**RÉSOLUTION 23 0814 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission;  
EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Monsieur Benoit De Carufel, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 1er juillet 2014;
- Madame Annie Sanscartier, technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 25 août 2014;
- Madame Maryse Trépanier, enseignante à l'école des Vallons de Saint-Paulin, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- Monsieur Luc Bellerive, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 18 août 2014;
- Madame Tania Gauthier, technicienne en service de garde à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, laquelle est effective le 19 août 2014;
- Madame Annie Thellend, technicienne en service de garde à l'école Saint-Paul de Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 20 août 2014.

Adoptée unanimement.

  
Président(e)  
  
Secrétaire

**RÉSOLUTION 24 0814 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Marie-Ève Beaudoin, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 20 heures/semaine défini comme suit : 28,57 % à l'école Notre-Dame de Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain et 28,57 % à l'école de la Passerelle de Notre-Dame-de-Montauban et ce, à compter du 11 août 2014;
- Madame Valérie Normandin, secrétaire d'école, poste régulier à temps partiel de 22,5 heures/semaine défini comme suit : 35,71 % à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface et 28,57 % à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ce, à compter du 11 août 2014;
- Monsieur Louis-Patrick Richard, technicien en sport (loisir) cyclique, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher de Shawinigan, secteur Grand-Mère et dans les écoles primaires, et ce, à compter du 25 août 2014.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 25 0814 :**

CONSIDÉRANT l'application des dispositions liant relatives à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Karine Savoie, enseignante en adaptation scolaire au primaire, champ 1, à l'école Centrale de La Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- Madame Marie-Hélène Pedneault, enseignante en adaptation scolaire au primaire, champ 1, à l'école Centrale de La Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- Madame Sylvie Angel, enseignante au primaire, champ 3, à l'école des Boisés de Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- Madame Myriam Brouillette, enseignante au primaire, champ 3, à l'école de la Passerelle de Notre-Dame-de-Montauban, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- Madame Isabelle Bussière, enseignante au primaire, champ 3, à l'école de Notre-Dame-de-la-Joie de Saint-Barnabé, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;

- Madame Mélanie Veillette, enseignante au primaire, champ 3, à l'école Centrale de La Tuque, et ce, à compter du 1er juillet 2014 ;
- Madame Lucie Baranger, enseignante spécialiste en anglais au primaire, champ 4, au Haut Saint-Maurice (secteur La Tuque), et ce, à compter du 1er juillet 2014;
- Monsieur Dominique Bareil, enseignant spécialiste en éducation physique au primaire, champ 5, au Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 1er juillet 2014;
- Madame Valérie Bellemare, enseignante spécialiste en anglais au secondaire, champ 8, à l'école Champagnat de La Tuque, et ce, à compter du 1er juillet 2014;
- Madame Audrey Vivier, enseignante au primaire, champ 3, à l'école des Vallons de Saint-Paulin, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- Madame Geneviève Bourgeois, enseignante au primaire, champ 3, à l'école des Boisés de Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- Madame Rosanne Émond, enseignante au primaire, champ 3, à l'école Masson de Sainte-Thècle, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;
- Madame Julie Lemay, enseignante spécialiste en arts plastiques, champ 11, à l'école Val-Mauricie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Adoptée unanimement.

Engagements

**RÉSOLUTION 26 0814 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel professionnel et de soutien;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement de personnes à ces postes;

CONSIDÉRANT la convention collective des personnes concernées applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE l'engagement des personnes suivantes :

- Monsieur Alex Massicotte, technicien en informatique, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 27 août 2014;
- Madame Chantal Mélançon, conseillère pédagogique, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine au Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 1er septembre 2014;




- Madame Laurianne Bacon, orthophoniste, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine au Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 1er septembre 2014;
- Madame Catherine Lupien, agente de réadaptation, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine au Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 1er septembre 2014;
- Madame Audrey Pruneau, bibliothécaire, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine au Bas St-Maurice, et ce, à compter du 1er septembre 2014.

Adoptée unanimement.

Confirmation  
d'embauche

**RÉSOLUTION 27 0814 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 114 0214, que le conseil des commissaires avait autorisé l'engagement de madame Lennie Roy à un poste d'agente de correction du langage, poste régulier à temps partiel de 21 heures/semaine au secteur Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que cet engagement était conditionnel à l'obtention par madame Roy de son diplôme de maîtrise en orthophonie;

CONSIDÉRANT que les conditions d'embauche ont été respectées;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'il y a lieu de préciser la date effective d'embauche de madame Roy et de modifier le corps d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que madame Lennie Roy soit engagée à un poste d'orthophoniste, poste régulier à temps partiel de 21 heures par semaine au secteur Haut Saint-Maurice;

Que cet engagement soit effectif à compter du 11 août 2014.

Adoptée unanimement.

Ajout au plan  
d'effectifs du  
personnel  
professionnel

**RÉSOLUTION 28 0814 :**

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel le 27 mai 2014 (résolution 238 0514);

CONSIDÉRANT, par suite de l'analyse des besoins, que l'ajout d'un poste est requis;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisé l'ajout d'un poste de conseiller(ère) à l'éducation préscolaire, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine au Bas Saint-Maurice;

Adoptée unanimement.

Avenant – Réfection  
des blocs sanitaires  
et réaménagement  
intérieur – Notre-  
Dame – Notre-  
Dame-du-Mont-  
Carmel

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique. Monsieur Christian Lafrance fournit alors les renseignements requis pour chacun des dossiers et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

**RÉSOLUTION 29 0814 :**

CONSIDÉRANT la résolution 281 0614 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de réfection des blocs sanitaires et du réaménagement intérieur à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel avec l'entreprise *Henri St-Amant et Fils inc.*, au montant de 210 524,97 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 2 soumis à l'analyse des Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les documents sont décrits au document 0814-05;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement numéro 1 au montant de 14 515,54 \$ toutes taxes incluses, entraîne un dépassement de 6,9 % supérieur au montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement numéro 2 au montant de 7 433,97 \$ toutes taxes incluses, entraîne un dépassement global de 10,4 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'acceptation des ordres de changement numéros 1 et 2 pour des travaux additionnels liés à des conditions particulières existantes du bâtiment pour un montant global de 21 949,51 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'ordre de changement numéro 2 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée unanimement.

Avenant – Réfection  
de l'auditorium et  
des salles de toilettes  
– Val-Mauricie

**RÉSOLUTION 30 0814 :**

CONSIDÉRANT la résolution 279 0614 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet de réfection de l'auditorium et des salles de toilettes à l'école secondaire Val-Mauricie avec l'entreprise *Paul-A. Bisson inc.*, au montant de 311 112,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que, dans le cadre d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT les avenants de modifications 1, 2 et 3 soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Michel Pellerin, architecte*, par *Pluritec, ingénieurs* et les Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les documents sont décrits au document 0814-06;

CONSIDÉRANT que les avenants de modifications 1, 2 et 3 au montant global de 69 826,58 \$ toutes taxes incluses, entraînent un dépassement de 22,4 % supérieur au montant initial du contrat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE l'acceptation des avenants de modifications 1, 2 et 3 pour des travaux additionnels liés à des conditions particulières existantes du bâtiment pour un montant total de 69 826,58 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer les avenants de modifications 1, 2 et 3 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 31 0814 :**

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2013-2014 », que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 8 000 \$ pour la réalisation d'un projet de réfection d'un vestiaire à l'école Antoine-Hallé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 17 juillet 2014 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0814-07;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection d'un vestiaire à l'école Antoine-Hallé soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Claude Caron 9085 2427 Québec Inc., au montant de 6 783,53 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2014;

Octroi de contrat –  
Aménagement de  
vestiaires – Antoine-  
Hallé



Président(e)



Secrétaire



QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée unanimement.

**RÉSOLUTION 32 0814 :**

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit d'entretien 2014-2015 », qu'une allocation de 20 000 \$ a été prévue pour la réalisation d'un projet de réfection de toiture des marquises à l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont requis pour permettre de compléter la réfection de l'ensemble des bassins de toiture de l'école ainsi que les ouvrages de réfection de maçonnerie et de fenêtres;

CONSIDÉRANT, selon ce qui précède, qu'il y a lieu de procéder avant la confirmation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 23 mai 2014 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0814-08;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toiture des marquises à l'école Saint-Joseph soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Lucien Laurendeau inc., au montant de 11 302,04 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés à la fin du mois de septembre 2014;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée unanimement.

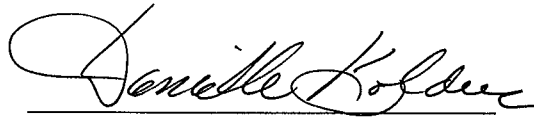
Vers les 20 h 45 les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

**RÉSOLUTION 33 0814 :**

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée unanimement.

PRÉSIDENT(E)



---

SECRÉTAIRE



---